

Le groupe Crédit Agricole renforce son dispositif de lutte contre la corruption, un des piliers de son engagement éthique et sociétal.

Porté par le plus haut niveau de responsabilité, cet engagement des instances dirigeantes du Groupe s'est traduit en juillet 2017 par la **certification du groupe Crédit Agricole, 1^{ère} banque française à bénéficier de la norme internationale ISO 37 001 pour son système de management anticorruption.**

Elle atteste que les risques de corruption ont été correctement identifiés et analysés et que le programme appliqué par le Crédit Agricole est conçu de façon à limiter ces différents risques, en déclinant les meilleures pratiques internationales.

L'obtention de cette certification illustre l'engagement de longue date du Crédit Agricole en matière d'éthique dans les affaires, élément clé de sa politique de responsabilité sociale d'entreprise.



Compte tenu du renforcement des obligations légales relatives à la lutte contre la corruption, le Crédit Agricole prend appui sur les mesures existantes au sein du Groupe pour compléter ses procédures et ses dispositifs opérationnels. Son objectif est de prémunir l'ensemble de ses entités et de ses collaborateurs de tout comportement contraire à l'éthique en général, du risque de corruption en particulier et de manquement à la probité.

Une politique de « tolérance zéro »

Exigence démocratique, la lutte contre la corruption au sein du groupe Crédit Agricole repose sur une politique de tolérance zéro et la mise en œuvre de mesures efficaces.

Cette politique s'intègre dans les programmes de conformité et de sécurité financière en place depuis 2004 visant à :

- garantir transparence et loyauté à l'égard des clients,
- contribuer à l'intégrité des marchés financiers,
- prévenir du risque de réputation et des risques de sanctions pénales,
- administratives et disciplinaires dans les domaines de son ressort et,
- à lutter contre le blanchiment de capitaux et contre la fraude.

Le dispositif anticorruption du groupe

Il repose notamment sur :

- une gouvernance dédiée à la lutte contre la corruption ;
- une cartographie des risques de corruption ;
- un code de conduite anticorruption ;
- un programme de formation et de sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs ;
- le renforcement du dispositif de protection des lanceurs d'alerte.

Une politique de prévention active aux risques de corruption

Les collaborateurs du Groupe jouent un rôle essentiel dans le dispositif de prévention de la Corruption. Il leur revient d'agir de manière loyale et responsable. Ils sont régulièrement sensibilisés grâce à des modules de formation pour savoir comment agir au quotidien. Un collaborateur du Groupe est témoin d'une tentative ou d'un acte de corruption ? Le dispositif d'alerte lui permet d'avertir sa hiérarchie ou l'entreprise de façon confidentielle et totalement sécurisée.